

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BILTZHEIM DE LA SEANCE DU 7 DECEMBRE 2020***Sous la présidence de Monsieur Gilbert VONAU, Maire*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures.

Date de la convocation : 3 décembre 2020

MEMBRES PRESENTS :

M. Gilbert VONAU (Maire) – Mmes Lydie ORMANCEY-TANCREDI - Marie Josée MEYER - Aurélie STEHLIN - - Maria PEDRO - Jessika MACCARI – MM - Jean GRAFF - Mathieu BINTZ - François RINALDI

Absent excusé et représenté : Mme Rose CESAR (Procuration à M. Gilbert VONAU)– M. Roger CANE (Procuration à M. Gilbert VONAU)

Le secrétaire de séance : Mme Marie Josée MEYER.

ORDRE DU JOUR :

- 1) **Approbation du Procès-Verbal de la séance du 16 novembre 2020.**
- 2) **Désignation du secrétaire de séance**
- 3) **Compte rendu sur utilisation des délégations de compétence,**
- 4) **SCOT. Avenant à la convention de transfert de la mission d’instruction des demandes d’autorisation d’urbanisme. Examen, débat et décision**
- 5) **Espace Horizons extension pour stockage, Suite aux nombreuses contraintes imposées par le SDIS par rapport au projet d’extension sous le préau, examiner les 2 nouvelles propositions et décider de la suite à donner.**
- 6) **Espace Horizons, autorisation de facturation des consommables aux utilisateurs de la salle, concerne l’association Imagine**
- 7) **Personnel Communal, modification du contrat d’une employée**
- 8) **Droit de Prémption, concerne une maison du lotissement les Bleuets.**
- 9) **BUDGET 2021, Débat d’orientation budgétaire. Investissements à retenir, fiscalité, etc.**
- 10) **BUDGET 2021, Autorisation dépenses d’investissement.**
- 11) **Intercommunalité, informations obligatoires**
- 12) **DIAGNOSTIC de nos Etablissements recevant du Public, Communication des résultats suite au passage de l’expert, Alarme incendie, gaz, électricité, débat et décision sur les mesures les plus urgentes.**
- 13) **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d’eau potable et la collecte des eaux usées**
- 14) **DIVERS**

POINT N° 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2020

Le procès-verbal du 16 novembre 2020 est approuvé à l’unanimité.

POINT N° 2 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Madame Marie Josée MEYER, comme secrétaire de séance.

POINT N° 3 – COMPTE RENDU SUR UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES

Monsieur le Maire informe des arrêtés suivants :

- - Arrêté n 34 portant sur la construction d'une piscine
- - Arrêté n 35 portant sur l'autorisation de vente par anticipation au lot marronniers
- - Arrêté n 36 portant règlementation sur la circulation rue principale
- - Arrêté n 37 portant règlementation sur la circulation Domaine 3 Lys

POINT N° 4 – SCOT – Avenant à la convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 janvier 2015 autorisant le maire à signer la convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisations en matière d'urbanisme

Monsieur le Maire informe les élus du Conseil Municipal de la mise en place de l'avenant n°2 à la convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisations en matière d'urbanisme

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n°2 présentées ci-dessous :

Ce 2ème avenant à la convention est passée entre :

Le Syndicat Mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon, représenté son Président, Michel HABIG
Et

La Commune de Biltzheim représentée par son Maire, Monsieur Gilbert VONAU

Vu la convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme signée le 12 janvier 2015 entre le Syndicat Mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon et la commune de Biltzheim.

Article 1 :

L'article 9 « Conditions financières » est modifié comme suit. Cette modification s'appliquera dès l'appel de fonds 2021.

La prestation de service réalisée par le syndicat mixte donnera lieu, annuellement, à un appel de fonds au cours du dernier trimestre de l'exercice précédent, pendant toute la durée de la convention.

Le coût de la prestation, visée aux articles 2 et 5, est fixé forfaitairement à 4.50€/habitant, selon le chiffre issu du dernier recensement général de la population en vigueur. La commune s'acquittera de cette somme au mois de janvier.

Pour les communes qui souhaiteraient signer la présente convention, l'appel de fonds sera réalisé dès signature et le montant visé au deuxième alinéa sera divisé par 12 et multiplié par le nombre de mois durant lequel le syndicat mixte aura réalisé sa prestation de service, le mois de signature étant pris en compte.

En outre, un droit d'entrée des communes est établi en fonction des tranches de populations suivantes:

- de 1 à 500 habitants : 250 €
- de 501 à 1000 habitants : 400 €
- de 1 001 à 1 500 habitants : 700 €
- de 1 501 à 2 000 habitants : 1400 €
- de 2 001 à 5 000 habitants : 2100 €
- de 5 001 à 10 000 habitants : 3000 €
- plus de 10 001 habitants : 5000 €

Ce droit d'entrée sert à couvrir les frais d'investissement du service. La commune s'en acquittera dans un délai d'un mois après la signature de la présente convention.

Article 2 :

L'article 10 « Durée et résiliation » est modifié comme suit :

La convention est signée pour une durée de 6 ans reconductible tacitement.

Elle pourra être dénoncée, au mois de janvier de chaque année, par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'issue d'un préavis de 3 mois.

En cas de dénonciation par la commune, elle s'acquittera, dans un délai d'un mois, d'une pénalité forfaitaire correspondant à un an de prestation (4.50€/hab).

En cas de litige non résolu par voie amiable, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application des présentes sera porté devant le Tribunal administratif de STRASBOURG.

Article 3 :

Tous les autres articles de la convention restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- accepte les modifications de l'avenant 2 tel qu'il est présenté ci-dessus,
- Et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

POINT N° 5 - SALLE ESPACE HORIZONS – Extension pour stockage

Monsieur le Maire présente les propositions de projets d'extension pour la salle Espace Horizons. Le Conseil Municipal opte pour l'une des propositions, qui permettra à l'architecte de redéposer le permis de construire.

POINT N° 6 - SALLE ESPACE HORIZONS – Autorisation de facturation des consommables – Association IMAGINE

Monsieur le Maire informe de la convention signée lors de la mise à disposition de la Salle Espace Horizons à l'Association IMAGINE. Les consommables sont à refacturer à l'Association. Le Conseil Municipal valide le montant.

POINT N° 7 – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU CONTRAT D'UNE EMPLOYEEE**Sur rapport de Monsieur le Maire,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Vu la demande de Mme Rachel LEVEQUE en date du 23 novembre 2020,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Considérant la possibilité de réduire le temps de travail comme demandé par courrier du 23 novembre 2020,

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi de l'Adjoint Technique permanent à temps non complet 16.75/35^{ème},

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

Article 1 :

De porter, à compter du 1^{er} janvier 2021 de 16,75/35^{ème} heures à 15,06/35^{ème} heures le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'Adjoint technique,

Article 2 :

D'inscrire au budget les crédits correspondants sur le budget 2021.

Article 3 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Article 4 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

POINT N° 8 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Un droit de préemption urbain est présenté en mairie pour la parcelle Section 23 n°248/49. La commune renonce à son droit de préemption urbain.

POINT N° 9 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire ouvre le débat et conformément aux engagements promis lors de la campagne électorale présente une liste des travaux. Après débat le conseil municipal arrête la liste des travaux à réaliser et à inscrire sur 2021.

POINT N° 10 – AUTORISATION DE PAIEMENT DES FACTURES INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Art L1612-1 modifié par la Loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 – art .37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section d'investissements dans la limite de 25 % de celles inscrites, soit 30.300 € sur 121.231 € dépensés en Investissement sur le budget 2020.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représenté décide d'autoriser les paiements d'investissement à intervenir avant le vote du budget.

POINT N° 11 – INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire informe des dernières décisions prises, notamment la répartition de la dotation de solidarité.

POINT N° 12 – DIAGNOSTIC DES ERP

L'entreprise DEKRA a réalisé les diagnostics concernant les bâtiments publics, l'école, la mairie et la salle Espace Horizons. L'analyse de ces rapports montre que des travaux sont à programmer dès 2021 au niveau électrique à l'école. Pour la salle de l'Espace Horizons, deux interventions mineures sont à prévoir avant le passage de la commission de sécurité. D'autres interventions seront à planifier sur les années 2022/2023.

POINT N° 13 – SIEPI – RAPPORT D'ACTIVITES 2019

Monsieur le maire donne lecture du rapport d'activités 2019 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'III, concernant l'eau et l'assainissement. Le document est consultable en Mairie ou disponible pour envoi par mail.

POINT N° 12 : DIVERS

Madame ORMANCEY-TANCREDI informe que le site de la commune sera disponible en janvier 2021.

Madame STEHLIN a réalisé un tri dans la cave de l'école avec le directeur, Monsieur KOCHER.
Monsieur GRAFF informe qu'un chien se promène seul régulièrement, un courrier suivra. La Brigade Verte interviendra pour le stationnement des voitures dans la rue des Bleuets.

Monsieur le Maire informe des réunions passées, et communique sur les points suivants :

Le Syndicat Intercommunal Scolaire, où les statuts ont été revus par le bureau devront être validés par les conseils municipaux concernés, informations données sur les effectifs 2020/2021. Le renouvellement d'un TBI s'avère nécessaire dans la salle de classe bilingue de Biltzheim.

Les réunions pour le lotissement des Marronniers qui se poursuivent, avec TPV et ENEDIS.

Une régularisation administrative est en cours avec la famille JP BINTZ et M. et Mme HEGY R.

Les riverains du chemin de la Ferme demandent un ralentisseur. La réalisation sera effective lors de la rénovation du chemin de la Ferme.

Le surcoût du nettoyage de l'école est de plus de 300 € mensuel (obligation de nettoyer l'école entre 12h00 et 14h00.

Information sur le développement de l'Energie Citoyenne.

Courrier de remerciements des Donneurs de Sang

La commune souhaite la poursuite des démarches pour les impayés par le service de recouvrement de la Trésorerie.

Plus personne ne demandant la parole, la séance se clôture à 22h45.

39

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du
Conseil Municipal de la Commune de BILTZHEIM
de la séance du 7 décembre 2020**

ORDRE DU JOUR :

- 1) **Approbation du Procès-Verbal de la séance du 16 novembre 2020.**
- 2) **Désignation du secrétaire de séance**
- 3) **Compte rendu sur utilisation des délégations de compétence,**
- 4) **SCOT. Avenant à la convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. Examen, débat et décision**
- 5) **Espace Horizons extension pour stockage,**
- 6) **Espace Horizons, autorisation de facturation des consommables aux utilisateurs de la salle, concerne l'association Imagine**
- 7) **Personnel Communal, modification du contrat d'une employée**
- 8) **Droit de Prémption, concerne une maison du lotissement les Bleuets.**
- 9) **BUDGET 2021, Débat d'orientation budgétaire. Investissements à retenir, fiscalité, etc.**
- 10) **BUDGET 2021, Autorisation dépenses d'investissement,**
- 11) **Intercommunalité, informations obligatoires**
- 12) **DIAGNOSTIC de nos Etablissements recevant du Public,**
- 13) **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable et la collecte des eaux usées**
- 14) **DIVERS**

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
VONAU Gilbert	Maire		
ORMANCEY-TANCREDI Lydie	1 ^{er} adjoint		
MEYER Marie-Josée	2 ^{ème} adjoint		
STEHLIN Aurélie	3 ^{ème} adjoint		
PEDRO Maria	Conseiller municipal		
CESAR Rose	Conseiller municipal		
MACCARI Jessika	Conseiller municipal		
CANE Roger	Conseiller municipal		
GRAFF Jean	Conseiller municipal		
BINTZ Mathieu	Conseiller municipal		
RINALDI François	Conseiller municipal		